

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP OSTRUM ACTIONS GLOBAL EMERGENTS

Part I (C) : FR0010711051 / Part R (C) : FR0010706960 / Part N (C) : FR0013303542

Nous vous rappelons que le **FCP OSTRUM Actions Global Emergents** est actuellement un fonds dit « nourricier »¹ du compartiment « maître » **Ostrum Global Emerging Equity Fund** (Action M/A, LU0935236363), de la SICAV de droit luxembourgeois Natixis AM Funds.

Nous informons les porteurs de parts du **FCP Ostrum Actions Global Emergents** des modifications suivantes apportées au Compartiment maître à compter du 26 mai 2018 :

Ajustement de la stratégie d'investissement du compartiment maître

La stratégie d'investissement du Compartiment maître a été ajustée afin d'étendre l'univers d'investissement à deux segments de marchés en Asie et au Moyen-Orient :

- Les actions de classe A chinoises, qui intègrent officiellement l'indice MSCI Emerging Markets à partir de mai 2018
- Le marché actions saoudien, pour lequel le MSCI a officiellement lancé une consultation en vue de son inclusion possible dans l'indice MSCI Emerging Markets.

	<u>AVANT</u>	<u>APRÈS</u>
Exposition aux marchés actions chinois	Les investissements du Compartiment maître dans les actions chinoises se font, le cas échéant, par l'intermédiaire des « Actions B ».	Les investissements du Compartiment maître dans les actions chinoises peuvent inclure des actions « A » chinoises via les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et/ou Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.
Exposition aux marchés actions saoudiens	-	Conformément à sa stratégie d'investissement, le Compartiment maître peut investir jusqu'à 10% de ses actifs nets dans des actions ou des dérivés actions de pays qui ne sont pas des constituants de l'indice MSCI Emerging Markets, parmi lesquels l'Arabie Saoudite par exemple.
Utilisation d'instruments dérivés	-	Dans une optique d'optimisation du portefeuille, le Compartiment maître peut avoir recours à des produits dérivés actions (y compris des bons de participation).

¹ Un fonds nourricier est un fonds dont l'actif est investi à hauteur d'au moins 85% dans son fonds maître et dont la performance est inférieure à celle du fonds « maître » en raison de ses propres frais de gestion.

Clarification des rôles de la société de gestion et du gestionnaire financier par délégation du Compartiment maître

De même, Ostrum Asset Management, la société de gestion du Compartiment maître, en accord avec Ostrum Asset Management Asia Limited, le gestionnaire financier par délégation de ce compartiment, ont décidé de clarifier leurs rôles respectifs dans la gestion du portefeuille du compartiment maître.

	<u>AVANT</u>	<u>APRÈS</u>
Société de gestion du Compartiment maître	La Société de gestion reste en charge de la gestion des investissements du Compartiment maître sur les marchés émergents d'Amérique Latine et d'Europe.	La Société de gestion reste en charge de la gestion des investissements du Compartiment maître sur les marchés émergents hors d'Asie.

Ostrum Asset Management Asia Limited, Gestionnaire financier par délégation du Compartiment maître, reste en charge de la gestion de la structure d'ensemble du portefeuille (i.e. de l'allocation régionale, pays, sectorielle) et de la gestion des investissements sur les marchés émergents d'Asie (y compris l'Inde).

Ces modifications n'ont pas d'impact sur le profil risque rendement du FCP. L'objectif de gestion du FCP (et de son compartiment maître) et les autres caractéristiques demeurent inchangés.

Le prospectus et le DICI du FCP ont été modifiés pour intégrer ces changements.

Ces changements entreront en vigueur à compter du 26 mai 2018.

La documentation juridique de l'OPCVM décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible auprès de Ostrum Asset Management sur le site www.ostrum.com.

Elle peut vous être adressée dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de :

- OSTRUM Asset Management
« Service Clients »
43, avenue Pierre Mendès France
75648 PARIS Cedex 13
- ou de ClientServicingAM@natixis.com